



## Procès-verbal n° 15 de la réunion du Conseil d'administration du 25 janvier 2022

**Présents :** Mmes *I. Delrue*, *M. Joliet*, *C. Porphyre*, MM. *Collard (trésorier général)*, *JP. Delchef (président)*, *S. Faraone*, *A. Geurten*, *J. Nivarlet (vice-président)*, *B. Scherpereel (secrétaire général)*, *P. Thomas*, *JP Vanhaelen*.

### 0. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé par les membres du conseil d'administration.

### 1. Situation Corona :

#### 1.1. Dernières nouvelles de la réunion du Codeco du 21 janvier 2022

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance, avec satisfaction, des décisions du Codeco qui annonce le retour du public lors des compétitions sportives moyennant le respect des certaines conditions.

Un tableau récapitulatif sera rédigé par l' AISF

#### 1.2. Protocole de la Ministre des sports

Lors de la réunion du 24 janvier 2022, la Ministre a annoncé la rédaction d'un nouveau protocole.

#### 1.3. Adaptation du protocole AWBB en matière de remise pour cause de Covid

Suite à une évaluation de l'application du protocole actuellement en vigueur, les membres du CdA décident de

- rappeler aux clubs les mesures sanitaires qui sont entrées vigueur le 10 janvier 2022 suivant lesquelles les joueurs qui ont été en contact avec un adversaire ou un coéquipier testé positif ne sont plus tenus de subir une quarantaine;
- prendre en considération pour la remise des rencontres pour cause de Covid uniquement les joueurs qui ont déjà été alignés en compétition officielle dans l'équipe concernée par la demande de report;
- n'accepter que les certificats médicaux qui ont comme date une date antérieure ou la date de la rencontre concernée.

#### 1.4. Réunion CDA-CP du 25 janvier 2022

Le président confirme la tenue d'une réunion avec les comités provinciaux, dans la foulée de la réunion du CdA de ce jour, pour faire le point sur les remises de matches, appréhender les modalités de reprise avec le retour du public et l'adaptation du protocole AWBB.

#### 1.5. Inventaire des remises de match

M. Joliet, présidente du département championnat, présente l'inventaire des matches remis par catégorie (Covid ou absence de public) et confirme, qu'actuellement, la situation est sous contrôle.

#### 1.6. Modalités de poursuite de la compétition AWBB

Après discussion, sur proposition de M. Joliet, le CdA confirme son attention de vouloir mener les championnats régionaux jusqu'à leur terme.

### 2. Avant-projet de modification de l'article PM12

#### 2.1. Version de l'avant-projet du 11 janvier 2022

Les membres du CdA ont pris connaissance de la version de l'avant-projet rédigé après la dernière réunion de la commission législative et qui leur avait été transmis préalablement.

#### 2.2. Réaction du conseil d'administration sur l'avant-projet

Les membres du CdA confirment les commentaires, rédigés sur la base d'une lecture approfondie par différents membres du Cda, qui ont été transmis aux membres de la commission législative

### 3. Assemblée générale du 26 mars 2022

#### 3.1. Planning de rédaction des propositions de modifications statutaires du CdA

Les membres du conseil d'administration qui ont pris en charge la rédaction de l'une ou l'autre proposition de modification statutaire s'accordent pour les présenter lors de la prochaine réunion.

#### 3.2. Avenir des équipes du CRF

Le président présente le projet relatif à l'avenir des équipes du CRF rédigé après des réunions fructueuses avec les membres de la direction technique.

Après quelques adaptations, ils approuvent le projet qui suivra le parcours parlementaire suivant :

- 26 janvier 2022 : présentation des grandes lignes à la commission législative ;
- 27 janvier 2022 : envoi d'un courrier circonstancié à tous les parlementaires explicitant la démarche ;
- 31 janvier 2022 : lancement de la draft pour la prochaine rentrée du centre
- 8 février 2002 : examen du projet de texte de modification des articles PC 90bis et PC 90ter.

#### 3.3. Modalités de rédaction du Bilan

Le trésorier-général confirme que les travaux relatifs à la rédaction du bilan avancent selon les prévisions. Ils seront finalisés après la rédaction du rapport financier du plan programme 2021 qui doit être rentrés à l'Adeps pour le 31 janvier 2022

#### **4. Approbation du procès-verbal de la réunion du 11 janvier 2022**

Les membres du conseil d'administration approuvent le procès-verbal de la réunion du 11 janvier 2022 tel qu'il a été publié dans la newsletter 938 du 21 janvier 2022.

#### **5. Suivi des décisions prises lors de la réunion du 11 janvier 2022**

##### **5.1. Courriers rédigés par le secrétaire-général**

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance des courriers rédigés par le secrétaire-général qui exécutent les décisions prises lors de la réunion du 11 janvier 2022 à savoir :

- Octroi d'une deuxième licence technique à Caroline Bourlioux
- Refus de l'octroi de dérogation sollicitée par le club Grâce Hollogne Basket
- Octroi de la dérogation sollicitée par le club BC Fraire (1861)
- Refus de dérogation sollicitée par le club Anciens 13 (0017)

##### **5.2. Dossier Spirou Charleroi**

Les membres du CdA constatent et regrettent que le dossier n'ait pas encore abouti.

#### **6. Compétences administratives du conseil d'administration**

##### **6.1. Demande de dérogation RBC Waterloo (0970)**

Les membres du CdA sont saisis d'une demande de dérogation du club RBC Waterloo visant à obtenir une désaffiliation pour un joueur U18 qui ne souhaite plus évoluer en U21 dans le club où il a été muté.

Compte tenu du fait que le club où le joueur est affilié ne s'oppose pas à cette demande tardive, les membres du CdA formulent un avis favorable sur la demande mais en limite les effets à la compétition U18 provinciaux.

Le secrétaire-général est chargé d'exécuter la décision.

##### **6.2. Demande de mutation d'un joueur affilié au FBI (2640)**

Les membres du CdA sont saisis d'une demande de mutation administrative sollicitée précédemment par les parents d'un jeune joueur (A.G.) et rappelée le 1er décembre 2021 alors que le club s'y oppose.

Compte tenu du fait que le club où le joueur est affilié a émis formellement son opposition et qu'il n'appartient pas à l'AWBB d'interférer dans la gestion des clubs, les membres du CdA formulent un avis défavorable sur la demande.

Le secrétaire-général est chargé d'exécuter la décision.

##### **6.3. Demande de modification des listes PC 53 du club TEC Liège (2329)**

Les membres du CdA sont saisis d'une demande de modification des listes PC53 du club TEC Liège des équipes évoluant dans 2 séries de la division 3 pour un joueur (R.A.) qui n'a pas disputé de rencontre officielle dans son équipe initiale.

Compte tenu du fait que le joueur n'a pas disputé de rencontre officielle, les membres du CdA formulent un avis favorable sur la demande.

Le secrétaire-général est chargé d'exécuter la décision.

6.4. Demande du BC Cointe (1298) pour obtenir une licence de coach pour Marc Jérôme son nouveau coach

Les membres du CdA sont saisis d'une demande d'octroi d'une licence de coach pour son nouveau coach de l'équipe R1 alors qu'il avait débuté la saison dans un autre club de la division (RBC ANS 0425).

Constatant que le coach a arrêté ses activités dans le club RBBC Ans conformément aux dispositions statutaires, les membres du CdA autorisent le coach à solliciter une licence de coach pour le BC Cointe.

Par ailleurs, il s'avère que les dispositions de l'article PC 32 gagneraient à être précisées, les membres du CdA chargent, JP Vanhaelen, président de la commission des entraîneurs, à rédiger une modification statutaire allant dans ce sens.

6.5. Demande de Guillaume Lecocq pour obtenir une nouvelle licence de coach.

Les membres du CdA sont saisis d'une demande Mr Guillaume Lecocq, démissionnaire au CRF (2629,) visant à obtenir une nouvelle licence de coach pour pouvoir évoluer dans un autre club de la division.

Constatant que le coach a arrêté ses activités, en seniors, dans le club Centre de formation conformément aux dispositions statutaires, les membres du CdA autorisent le coach à solliciter une licence de coach pour un club de son choix.

6.6. Demande de dérogation du BC Eclair (0045)

Les membres du CdA sont saisis d'une demande de dérogation visant à permettre à un joueur (J.P) de rejoindre les rangs de l'équipe P3 alors qu'il a évolué en P2.

Compte tenu du fait que le joueur a disputé une rencontre officielle en P2, les membres du CdA formulent un avis défavorable à la demande. Ils tiennent aussi à rappeler que ledit joueur, né en 2004, peut encore évoluer en compétition jeunes, ce qui lui permet de pratiquer son sport favori.

Le secrétaire-général est chargé d'exécuter la décision.

## 7. Nouvelles des départements

### 7.1. Département Coupes

#### 7.1.1 Organisation pratique

Le secrétaire-général et S. Faraone, président du département Coupes, présentent les modalités d'organisation des ½ finales de la Coupe AWBB qui seront organisées le week-end des 29 et 30 janvier 2022.

### 7.2. Département arbitrage

#### 7.2.1 Statut de l'arbitre L. Voigt

A. Geurten, président département présente la demande de L. Voigt, ancien arbitre national qui après une absence de longue durée causée par différents motifs médicaux souhaite réintégrer l'effectif régional alors qu'il a repris ses activités au niveau provincial.

Sur proposition du département, le CDA accepte la réintégration de cet arbitre dans l'effectif régional et charge le département arbitrage de prendre toutes les mesures à cet effet et d'en informer la CFA de la province de Liège.

### 7.3. Département Mini-basket

P. Thomas, président ad interim du département fait rapport de la réunion du département qui a eu lieu le 24 janvier 2022 au cours de laquelle la direction technique a présenté le programme adapté des deux projets 2022 à savoir :

- Le challenge U12
- Les tournois 3X3 pour les U13 et U14 filles & garçons

**Ils se félicitent du lancement des 2 projets qui avaient été présentés aux clubs lors des différentes assemblées provinciales.**

## 8. Basketball Belgium

### 8.1. Licences 22-23

Le président informe les membres du CdA de la rédaction et l'envoi du règlement de licence 22-23 aux clubs évoluant au niveau national.

### 8.2. Coupe de Belgique dames

Il fait part du fait que l'organisation de la Coupe de Belgique dames 2022 a été confiée à l'AWBB.

### 8.3. Coupe de Belgique : handi sport

En ce qui concerne la finale de la Coupe de Belgique de handibasket, les pourparlers sont en cours.

## 9. Divers

- A la question de M. Joliet de savoir s'il existe une disposition qui prévoit un intervalle de 48 heures à respecter entre 2 matches seniors de régionale, il est répondu par la négative. De ce fait, rien n'empêche de disputer 2 matches remis pour cause de covid le même week-end.
- Il est demandé à J. Nivarlet, président du département détection & Sélection d'évaluer l'organisation de la première JRJ.

La prochaine réunion est programmée le 08 février 2022 en présentiel.

Jean-Pierre Delchef

Bernard Scherpereel

Président

Secrétaire-général